



162 ST-DENIS  
Tél. Est 893

# L'AUTORITÉ



Abonnement:  
Par maille . . . \$1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

Montréal, 4 Décembre 1915

## Comment boucler le budget

### Les vicissitudes du "Canada"

L'organe de M. François-Ligori Béique présente l'autre jour et sir Wilfrid lui applique un second soufflet

Les lecteurs de "l'Autorité" ont encore présent à la mémoire l'humiliant désaveu que le chef du parti libéral a infligé récemment au "Canada", à la suite de ses attaques déplacées contre l'honorable M. Patenaude. Sous la férule du maître, la feuille dirigée par M. François Ligori Béique a été forcée de faire au nouveau ministre du Revenu de l'Intérieur une réparation qui équivalait à de plates excuses.

La leçon n'a pas profité au "Canada" qui n'a pas tardé à retomber dans les excès de langage dont il est coutumier et à violer chaque jour la trêve conclue entre les partis. Par son attitude constamment et stupidement agressive, le "Canada" méritait une autre réprimande. Il tendait en quelque sorte l'autre joue, sur laquelle sir Wilfrid Laurier vient d'appliquer un second soufflet, aussi retentissant que le premier.

A l'assemblée annuelle de l'Association de réforme, de Toronto, notre chef vénéré a, par la bouche de l'hon. M. Graham, transmis à tous les libéraux du pays un message dans lequel il définit de nouveau la ligne de conduite que s'est tracée le parti libéral pour toute la durée de la guerre:

"Le chef de l'opposition fédérale demande avec instance aux libéraux, jeunes comme vieux, de ne s'occuper que du devoir de faire triompher les armes impériales, plutôt que de s'intéresser au problème politique de remporter des victoires de parti aux urnes électorales."

Sur l'ordre de ses directeurs, du reste dociles aux coups de cravaches, le "Canada" est obligé d'accuser réception de cette nouvelle réprimande en ces termes pleins d'humilité:

"Ce message s'adresse aux libéraux de tout le pays et sera reçu par eux avec cette déférence sympathique avec laquelle ils ont toujours accepté les directions données par le vénéré chef de notre parti. Le devoir patriotique doit primer, doit reléguer au second plan tout intérêt de parti, et les Canadiens de toute langue et de tout parti ne doivent avoir, en ce moment, qu'une seule préoccupation, la triomphe de la cause sacrée pour laquelle combattent l'empire britannique et ses alliés."

Et c'est ce journal, dit-il, l'organe du parti libéral, mais que le parti libéral, par la voix autorisée de son chef vient de répéter deux fois, qui accusait "l'Autorité" de prêcher une fausse doctrine libérale et prononçait l'expulsion de son directeur des rangs du parti.

Chacun peut voir maintenant lequel, de "l'Autorité" et du "Canada", s'est écarté de la saine doctrine libérale ou rebelle contre la direction des chefs du parti.

Méprisé par tous les libéraux, le "Canada" dirigé par les Gaspard DesRues et Cie, est condamné sans appel pour son manque de discipline. Nous l'avons assez mis en garde contre ce qui lui arrive pour ne mériter, dans son malheur, aucune sympathie.

Conscient qu'il ne lui reste plus aucune influence ni aucun prestige, le "Canada" fait d'ailleurs cet acte de soumission:

"Voilà ce que nous demande sir Wilfrid Laurier et ce que tous les libéraux sont prêts à accomplir au meilleur de leur jugement et sans arrière-pensée."

Le malheur, c'est que le "Canada" en manque totalement, de jugement.

Et c'est pourquoi, comme organe du parti libéral, il est devenu plus nuisible qu'utile, et qu'il est urgent de l'écartier définitivement, si le parti libéral doit prochainement avoir une lutte électorale à soutenir dans la province ou dans le Dominion.

OBSERVATOR.

### La prolongation du terme du Parlement

Pour éviter de faire une élection en temps de guerre, le gouvernement impérial a formulé le projet de prolonger la vie du parlement en ne comptant pas, dans son terme d'office, la période de la guerre. Il s'en suivrait que le parlement britannique n'expirerait que seize mois environ après la conclusion de la paix.

Beaucoup de conservateurs et un certain nombre de libéraux ont exprimé l'avis que le Canada devrait suivre cet exemple et régler exactement sur la même base la question depuis quelque temps débattue de la prolongation en office du parlement.

Dans une lettre parue dans le "Herald", l'hon. Charles Marcell, ancien président de la Chambre des Communes, expose les raisons pour lesquelles cette dérogation à la constitution ne saurait être applicable en notre pays:

"Car le Canada, dit-il, ne serait obligé de faire des élections générales que deux ans et deux mois après la conclusion de la paix, vu que le parlement avait encore ce temps à vivre au début de la guerre. Et si la guerre se prolonge un an ou un an et demi encore, l'application du précédent britannique signifierait un nouveau terme d'office pour les conservateurs. Ce principe ne saurait être accepté. Les conditions ne sont pas les mêmes ici qu'en Angleterre, où l'on a un véritable gouvernement national de coalition dans lequel le peuple entier est représenté. Ici, la guerre et tout ce qui en découle sont sous le contrôle d'un seul parti."

Et les conditions ne diffèrent pas seulement au point de vue de la composition du ministère.

Elles diffèrent aussi en ce que, dans notre pays, rien ne s'oppose à une élection pendant la guerre. Sur la participation du Canada à la guerre, dans toute la mesure dont le Canada est capable, les deux partis politiques sont pleinement d'accord, et c'est faire injure au peuple que de présumer qu'une élection serait en aucune façon préjudiciable à notre coopération effective à la défense de l'Empire.

L'Australie, qui est dans une situation pareille à la nôtre, a dissipé sur ce point toute incertitude en faisant des élections générales et en changeant même le parti au pouvoir sans que sa participation à la guerre ait été dans la moindre mesure entravée.

Nous sommes étonnés que l'hon. M. Marcell n'ait pas invoqué le principe fondamental de nos institutions démocratiques pour s'opposer à toute prolongation du terme d'office du parlement.

Cette prolongation ne serait admissible que si on pouvait la justifier par des nécessités supérieures évidentes du salut public. Aucune telle nécessité n'est existante, et prolonger arbitrairement le mandat du parlement dans les conditions présentes serait sanctionner une véritable usurpation.

Selon nous, la proposition d'amender la constitution du pays pour permettre au parlement de rester en office après l'expiration du mandat qu'il a reçu du peuple, c'est renier un principe essentiel du libéralisme. Sir Wilfrid Laurier n'a pas encore jugé utile de donner sur ce point une direction au parti, mais c'est notre conviction intime que, lorsqu'il jugera le temps venu de faire connaître son sentiment, ce sera pour s'opposer de nos gouvernements à aller demander au peuple le renouvellement de leur mandat, au lieu d'aller en demander une prolongation arbitraire au parlement de Londres.

Il est de l'essence même de nos institutions politiques de considérer le peuple comme la source souveraine de l'autorité. Or, ce principe serait illusoire si, dans les circonstances graves comme celles que nous traversons, cette autorité souveraine du peuple était reniée, et l'exercice du pouvoir usurpé à la faveur d'un décret impérial.

VIEUX LIBERAL.

La seule solution possible est d'accorder une franchise à la Cie des Tramways en exigeant d'elle, en retour, un plus fort pourcentage sur ses recettes, ce qui dégrèverait la propriété foncière.

### Du pain pour l'ouvrier

Forcé par la nécessité, qui fait loi, le maire Martin a dû convoquer les fonctionnaires municipaux et leur annoncer qu'ils auraient à sacrifier le quart de leur salaire pour équilibrer le budget, en attendant que la Législature permette à la Ville d'augmenter la taxe foncière.

Nous n'essaierons pas de rendre le maire Martin responsable du déficit de \$2,366,000 qui s'est creusé dans le budget; la justice nous commanderait plutôt de la faire remonter, cette responsabilité, jusqu'à ses devanciers, le docteur E.-P. Lachapelle et l'incomparable M. Lavallée.

C'est à ce médecin pratique plus que praticien, à cet avocat tirant plus de ficelles que de causes que nous sommes redevables des ruineuses expropriations de la rue Sherbrooke-Est, du boulevard Saint-Joseph, de la rue Notre-Dame-Ouest et du parc LaFontaine. C'est dans l'intervalle de quatre années entre le terme de Louis Payette et celui de Médéric Martin que la Ville engouffra \$25,000,000 dans les terrains.

Mais ce déficit provenant surtout du surplus des intérêts causé par l'accroissement de la dette, il faut bien le combler! Et c'est dans la manière d'obstruer ce trou béant que nous différons, par exemple, d'avec le maire Martin.

Nous croyons, pour notre part, que la propriété montréalaise est déjà assez grevée d'impôts, à une époque où les loyers ont une tendance à la baisse, à cause des nombreux logements, des nombreux magasins et des nombreux bureaux vides. Ce n'est pas quand les propriétaires voient baisser leurs revenus d'un quart ou d'un tiers qu'il est opportun d'aller leur parler d'une augmentation d'impôts.

Nous reconnaissons toutefois que la position du maire est difficile, et qu'une certaine clique pousserait des cris d'orfraie s'il indiquait le vrai remède, que "l'Autorité", indépendante de toute faction, ne craindra pas d'indiquer sur le champ. Et le voici:

Ce remède, il consiste dans l'octroi d'une nouvelle franchise à la Compagnie des tramways.

On aura beau se tourner de tous les côtés comme saint Laurent sur son gril, on ne trouvera pas d'autre solution. D'ici cinq ans l'évaluation municipale ne peut croître, et les dépenses d'administration iront toujours en augmentant parce qu'il faudra entretenir plus de rues pavées, consacrer davantage à l'hygiène, préparer enfin Montréal à recevoir l'afflux de population qui viendra d'Europe dans les années qui suivront la guerre.

Or, nous constatons qu'en vertu de sa franchise actuelle la Compagnie des tramways verse un pourcentage annuel sur ses recettes d'un peu moins d'un demi-million à la Ville de Montréal.

La balance nécessaire à combler le déficit de 1916, eh bien! on la trouverait dans le fonds d'emprunt de \$4,500,000 encore disponible pour des travaux. Le maire Martin et les autres amis de la classe ouvrière craignent de toucher à ce fonds d'emprunt parce qu'ils appréhendent de priver le travailleur de pain l'été prochain.

Ont-ils songé que si la Compagnie des Tramways obtient sa franchise elle devra poser ses voies sur d'énormes distances dans les quartiers excentriques, dépenser enfin plusieurs millions qui compenseront deux ou trois fois le montant qu'on pourrait prendre sur le fonds d'emprunt pour équilibrer le budget?

Et le propriétaire, qui n'en peut mais, ne serait pas écorché. Du reste, il est quasi certain qu'il fera entendre de si vigoureuses protestations devant la Législature que celle-ci n'approuvera pas une augmentation de la taxe...

Pour conclure, nous réitérons qu'à "l'Autorité" nous sommes indépendants de toute coterie, ce que personne, libéral ou conservateur, et ami comme ennemi du régime municipal actuel ne nous a jamais contesté, du reste, car aux uns et aux autres nous avons dit à l'occasion leurs franchises véritables. Nous n'envisageons cette situation budgétaire qu'au point de vue d'affaires, strictement. Et nous croyons avoir démontré — aussi clair que deux fois deux font quatre, et que la ligne droite est la plus courte — nous croyons avoir démontré que le seul moyen de payer les fonctionnaires, de nettoyer les rues, de soutenir nos hôpitaux l'an prochain sans surcharger le propriétaire déjà trop grevé, est d'accorder à la Compagnie des Tramways une franchise équitable pour la Ville, qui procure à celle-ci un juste retour pour la location de ses rues, qui soulage les épaules du propriétaire et qui permet à Montréal, même en temps de guerre, de continuer à remplir ses destinées, en restant la métropole du Canada et l'une des principales villes d'Amérique.

FLAMBEAU.

### Les exemptions de taxes

Si l'on admet qu'il est déraisonnable d'exploiter en potager un terrain situé au centre de la ville et qui vaut \$5 le pied ou plus, et d'accorder à de pareilles industries le privilège de l'exemption de taxe, il faut reconnaître que des abus peuvent se glisser même dans l'application de l'exemption aux écoles.

Nous avons exprimé l'avis que les maisons d'éducation secondaire, qui procurent l'enseignement aux enfants de la classe bourgeoise, ne devraient pas, en principe, jouir de l'exemption, tout au moins de l'exemption complète, parce que les parents des enfants qui reçoivent leur éducation dans ces institutions n'ont pas besoin de faveur du public, qu'ils sont parfaitement capables de payer à sa pleine valeur l'impôt de leur terrain.

Mais nous voyons aussi des abus flagrants dans les écoles primaires. Examinons, par exemple, le cas de l'école Saint-Jacques, située à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis.

L'emplacement de cette école couvre une superficie d'environ 20,000 pieds d'un terrain qui vaut, au bas mot, \$40 le pied. Soit une valeur foncière de \$800,000 qui est soustraite à l'impôt. Cela représente, pour la ville, une perte de revenu de \$12,000 sans compter ce que la ville retirerait par surcroît, si cet emplacement était cédé à quelque entreprise commerciale qui, pour le rendre productif, y érigerait inmanquablement un édifice dans le genre de l'édifice Dandurand, situé tout en face.

Or, autant cet emplacement est désirable pour une maison de commerce, autant il est peu recommandable pour une école.

Il est même en contravention de la loi, puisque par l'article 34 des Règlements du Comité Catholique des écoles, qui ont force de loi, il est stipulé:

"L'emplacement de l'école doit être isolé, autant que possible, et situé de manière que les bruits du dehors ne puissent troubler le silence des classes. Les abords ne doivent offrir aucun danger pour la santé des enfants."

A l'intersection d'une double voie de tramway, et à un endroit où le trafic est extrêmement intense,

on se demande comment le bruit peut permettre aux instituteurs de l'école Saint-Jacques de se faire entendre de leurs élèves. Et, pour ce qui est de la santé des enfants, ils courent simplement le risque, chaque fois qu'ils viennent à l'école ou retournent à la maison, d'être écrasés par les tramways ou les automobiles.

Mais, dans l'école cour où ils prennent leurs ébats, les enfants ont la distinction de fouler aux pieds du terrain de \$40 le pied!

L'école serait beaucoup mieux ailleurs, pour les écoliers et pour les propriétaires de l'immeuble, qui obtiendraient aussitôt un bien meilleur rendement du présent emplacement.

Et, comme l'immeuble occupé par l'école Saint-Jacques et le terrain sur lequel l'école est construite appartiennent aux Sulpiciens, nous ne doutons pas que l'école pourrait facilement être déplacée. Personne ne croira, certes, que les Messieurs de Saint-Sulpice, qui ont eu assez de crédit public pour faire cadeau aux Montréalais d'une magnifique bibliothèque publique coûtant au moins un demi-million de dollars, s'attachent à cet emplacement scolaire pour profiter de l'exemption de taxe.

Et cela revient à dire que, pour opérer le rajustement désirable du privilège, dans ce cas — comme dans un grand nombre d'autres — il suffirait d'entrer en pourparlers avec le Séminaire, qui ne resterait pas insensible aux légitimes efforts de l'administration pour rétablir la métropole dans une saine situation financière.

A l'heure actuelle, les contrôleurs cherchent comment ils pourront combler un déficit de \$3,000,000 dans le revenu.

Le rajustement du privilège d'exemption les sortirait presque complètement d'embarras. Pourquoi n'y tendent-ils pas en réunissant sous le plus bref délai tous les intéressés afin de chercher le moyen d'établir un "modus vivendi" rationnel et équitable?

Placide BEAUFET

### L'hon. C. P. Beaubien

"L'Autorité" fut la première, il y a quelques semaines, à annoncer la nomination prochaine de M. Charles P. Beaubien au Sénat. Son élévation à ce poste envié, cette semaine, n'était donc pas pour nous surprendre. Le contraire nous eût plutôt surpris, car le gouvernement conservateur, dans les circonstances n'aurait pu faire autrement sans commettre une profonde injustice, tant la forte personnalité de M. Beaubien s'imposait.

Ainsi que le proclamait un journal libéral du matin, le "Réveil": "La nomination de M. Beaubien était logique, et M. Borden n'a pas fait un faux pas en le nommant."

Nous aussi, nous sommes prêts à reconnaître le mérite chez qui le mérite existe, fût-ce un adversaire politique. Au point de vue canadien-français, il faut marquer d'une pierre blanche — ainsi les événements heureux étaient-ils signalés par les Romains — l'arrivée de M. Beaubien au Sénat.

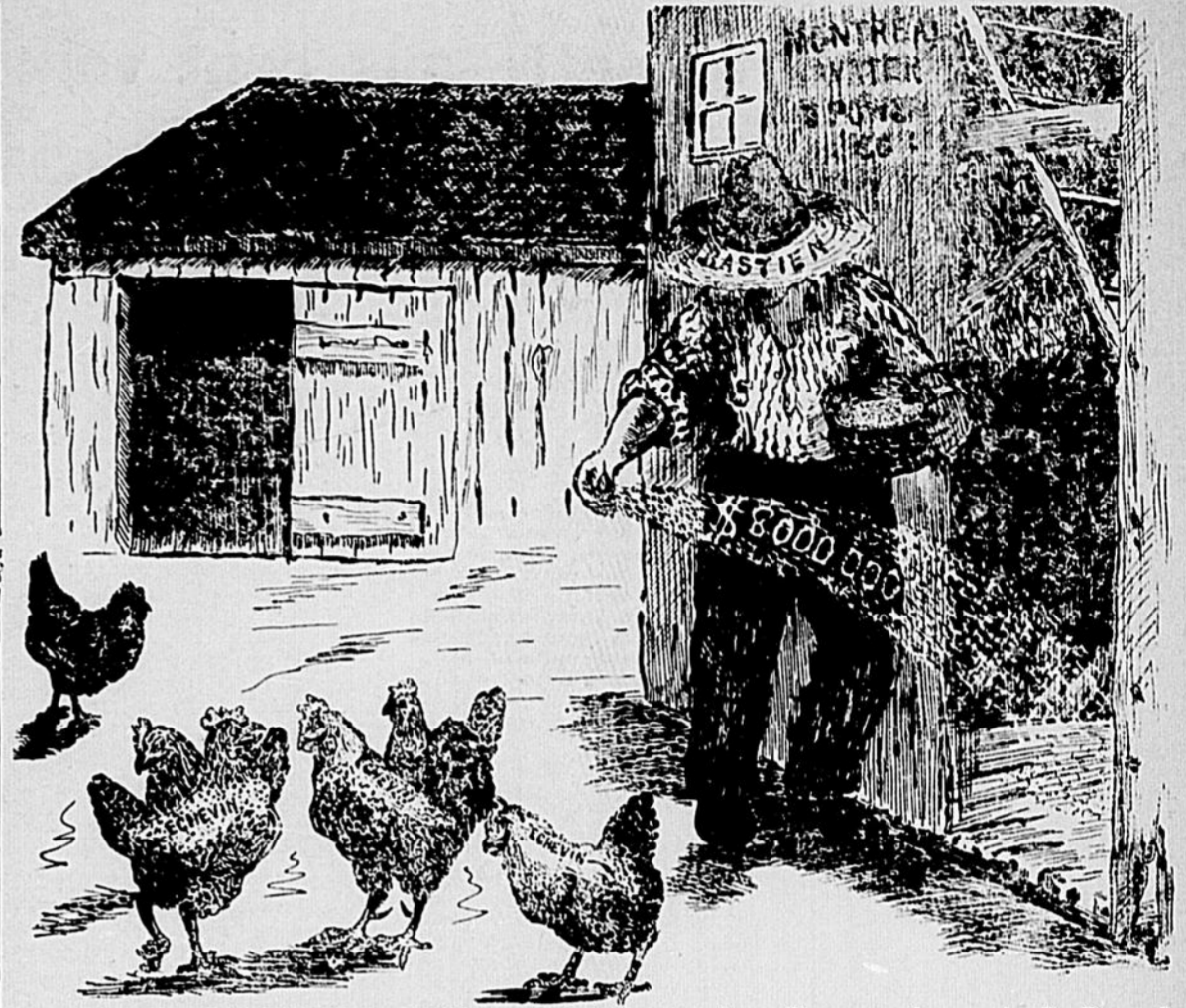
Hélas! aussi longtemps que nous n'avons dans ce vénérable corps que des représentants de la trempe du sénateur Béique et du sénateur Dandurand, il n'est pas étonnant que notre rôle ait été absolument effacé, occupés qu'étaient ces messieurs à soigner avant tout leurs petites affaires.

Nous avons fréquemment rencontré des gens qui se demandaient: "Pourquoi garder le Sénat? Pourquoi ne pas l'abolir?"

"L'Autorité", journal libéral, salue donc l'avènement de M. Beaubien au Sénat comme une acquisition précieuse pour ce corps et comme un brillant appoint pour notre race.

Conservateur en politique, M. Beaubien est plus libéral dans son petit doigt, au vrai sens du mot, que tous les Béique et les Dandurand réunis, ces pseudo-libéraux. C'est un titre de plus à notre appréciation, à nous qui aimons les combattifs, les convaincus, et par-dessus tout les hommes publics sincères.

L'AUTORITÉ



LE PERE TREFFLE BASTIEN.—Sapristi, ça serait y d'la mauvaise avoine? Regardez-moi c'te maudite volaille qui n'veut pas rentrer dans la grange.

### A bâtons rompus

EN MARGE DE

L'EMPRUNT NATIONAL

Les quotidiens anglais ont donné la semaine dernière une liste partielle de ceux qui ont souscrit jusqu'à date à l'emprunt national. Vous vous rappelez que le gouvernement demande \$50,000,000. Or, sur le montant de la souscription, les banques canadiennes se sont inscrites pour la moitié de l'emprunt, soit \$25,000,000. C'est dire que les banques sont dans un état florissant, puisqu'elles peuvent se départir d'une somme aussi considérable sans gêner leurs affaires journalières.

Mais les banques font-elles leur devoir envers le commerce et les commerçants?

Ceux qui sont obligés d'avoir recours aux banques pour maintenir leur commerce, leur industrie ou leur manufacture, savent comme nous que depuis le commencement de la guerre et même avant, l'ostentation règne en maître. Que d'hommes d'affaires ont dû fermer leurs portes parce que les banques leur refusaient l'escompte dont ils avaient besoin pour conduire des entreprises sérieuses!

Les banques ont aujourd'hui une entente tacite qui constitue un véritable trust et contre lequel on se heurte comme sur un mur de pierre.

La Chambre de Commerce s'est faite l'écho du ressentiment général contre les banques. Il appartient à une institution comme celle-ci de faire entendre sa protestation contre l'action néfaste des banques canadiennes. D'un autre côté, si la Chambre de Commerce ne fait que protester, cela aura le même effet que de l'eau sur le dos d'un canard. C'est au gouvernement d'Ottawa à qui il faut demander de faire cesser cette action déprimante des banques. Que la Chambre de Commerce soumette au ministre des Finances le vœu général des commerçants et autres et qu'elle insiste pour qu'un redressement immédiat soit fait.

C'est bien beau de souscrire à l'emprunt national et d'accumuler des intérêts considérables, mais quand notre commerce et ceux qui l'exploitent seront sur la paille, qu'est-ce que vaudra notre réputation dans le monde des affaires? Si l'action des banques doit continuer, ne soyons pas étonnés de les voir encore souscrire de fortes sommes aux emprunts de toutes sortes.

UNE LEÇON EN PASSANT

Lors d'une réunion des libéraux d'Ontario tenue à Toronto la semaine dernière, l'hon. Geo. P. Graham a lu à l'assemblée un message de sir Wilfrid Laurier qui était ainsi conçu: "Travaillez au succès des Alliés en Europe plutôt qu'à celui du parti libéral au Canada". En d'autres mots cela veut dire qu'un nom et avec le consentement de tout le parti libéral, le vieux chef s'est engagé au début de la guerre à faire la trêve politique et qu'il entend la respecter. Cela veut dire aussi que les habileurs de hustings auront beau s'écrier, sur, se gonfler, ils en seront quittes pour leur trouble et une dépense inutile de salive.

Quand, d'un côté, l'on voit la seule autorité dans le parti libéral, sir Wilfrid Laurier, respecter en tous points la parole donnée et que de l'autre, on entend des salimbanques politiques s'époumonner à parler contre les actions du gouvernement, cela fait lever les épaules et cela dépote.

Nous est avis qu'à moins que sir Wilfrid n'impose lui-même le silence ici, comme il vient de le faire à Toronto, nous croyons, disons-nous, que nous entendrons encore les vœux beugler leur boniment devant ceux qui n'ont pas autre chose à entendre.

NE JOUONS PAS SUR LES... MAUX.

Le beurre et les œufs.

M. Adolphe Fortier a saisi la Chambre de Commerce d'une question vitale et, partant, toute d'actualité. Nous sommes heureux que l'ex-président de la Chambre de Commerce nous ait fourni l'occasion de dire notre façon de penser sur la cherté de ces aliments de première nécessité que sont les œufs et le beurre.

À la suite de nombreux et longs considérants, M. Fortier nous dit que "Montréal épargnerait la jolie somme de \$48,920, s'il au printemps prochain" si seulement le gouvernement voulait laisser entrer les œufs et le beurre en franchise des États-Unis. Notre excellent ami Fortier est-il bien convaincu que son avancé rend la note juste? Pour notre part, tout en applaudissant à son idée, nous ne pouvons la qualifier que de demi-mesure. Pourquoi la demande de M. Fortier aurait-elle pu être? Le succès qu'il en attend, nous croyons qu'il aurait

POLICE, POLICE, LES...

Nous avons déjà eu l'occasion de porter à la connaissance des autorités de la police un état de choses pour le moins déplorable qui se pratique journellement sur la rue Saint-Laurent — notre boulevard, comme dirait l'échevin Larivière.

La loi défend de solliciter, d'inciter les passants à entrer dans des magasins plutôt que dans d'autres. Cependant, tous les jours, pour peu qu'on se hasarde dans ce casse-cou qu'est la rue Saint-Laurent, on peut voir des "agents" à la figure rébarbative offrir leur marchandise sur le pas de la porte. Quand les agents ne suffisent pas, on a recours à la force des bras pour faire entrer le "client" récalcitrant à l'intérieur. Outre que cela est un attentat très grave à la liberté du commerce, c'est aussi une manière très touchée de convaincre les gens qu'on va leur en donner pour leur argent.

Une autre attraction de notre "boulevard" Saint-Laurent ce sont ces salles d'"encans". À plusieurs reprises certain de ces "encanteurs" a été traduit devant les tribunaux sous des accusations diverses. Comme il était difficile de faire la preuve vu la ressemblance des "encanteurs", on a dû abandonner les causes. Cela ne veut pas dire que ça marche suivant toutes les rigueurs de la loi; loin de là.

Il est temps, grandement temps, que la police ouvre l'œil!

Julius LAMARCHE

### Un gouvernement de tempérance

M. le directeur,

Par la création d'une commission royale, chargée de faire une étude approfondie de la loi des licences, et de faire une enquête sur la vente des spiritueux dans la province de Québec; et par l'adoption de modifications importantes à la loi des licences elle-même, le gouvernement Guoin a prouvé qu'il avait à cœur la belle cause de la tempérance et justifié la confiance qu'avait mise en lui les amis de l'ordre et de la moralité.

Telle qu'elle est, la loi des licences est destinée à promouvoir les intérêts de la tempérance, en prevenant les abus susceptibles de s'introduire dans le commerce des spiritueux. Elle est sensée laisser aux réformateurs, aux sociétés philanthropiques, au clergé, le soin d'aider les autres à s'élever et à se perfectionner par l'exercice des facultés actives dont ils ont en propre le libre usage.

Bref, la loi telle qu'elle existe est basée sur la théorie qu'il vaut beaucoup mieux enseigner à l'homme la sobriété que de le forcer à ne pas boire.

D'où, il s'ensuit que logiquement cette loi doit être opposée à la prohibition, et nous prenons pour

bonnes intentions de ceux qui préconisent la prohibition, mais nous sommes convaincus que leurs efforts tendent à nuire à la cause même qu'ils défendent: la tempérance.

Pour être juste et effective toute loi doit tirer son autorité et sa force du consentement du peuple qu'elle gouverne. Or la prohibition est vouée à la faillite, si elle est imposée, car nul ne peut aspirer au bien si une contrainte quelconque pèse sur sa volonté.

Inutile de prêcher la vertu si on n'est pas libre de la pratiquer et si la loi qui nous y contraint nous enlève jusqu'à la responsabilité de notre acte.

Comme dit Bacon: "Ne vaut guère la sentinelle la vertu qu'il faut constamment surveiller".

Si donc la prohibition est impraticable; ou plutôt si elle ne vaut que si elle est libre, le gouvernement se doit, dans l'intérêt de la tempérance, dans l'intérêt de la justice, de faire disparaître de nos statuts l'anomalie qui est cause que la prohibition est décrétée, en cette province, contre le gré du pouvoir législatif et contre le gré de la population.

Nous ne mettons pas en doute les

G... M.P.P.

# REVUE DES EVENEMENTS

C'est par la compilation des journaux des deux mondes qu'on peut tirer des événements actuels les leçons qui s'en dégagent.—Et tel est le but de "l'Autorité" en publiant cette revue

## Trompette aux cent voix

Les grands événements prévus dans les Balkans, la semaine dernière, sont encore en suspens. Sans doute que la mission de Lord Kitchener et de M. Denys Cochin a été fructueuse. A peine le grand soldat anglais avait-il mis le pied sur le sol hellénique, que le roi Constantin modifiait sensiblement son attitude vis-à-vis des Alliés; mais sa soumission aux desirs de l'Entente ne paraît pas être encore complète. Il faut croire, cependant, que Lord Kitchener a tout dit ce qu'il avait à dire au beau-frère du Kaiser, puisqu'il est déjà revenu de sa mission en Grèce, et aussi de celle dont avait été chargé en Italie.

Plus fort à l'heure qu'il est contre la mesure gouvernementale, sont les spéculateurs; s'il en est ainsi qu'aurions-nous à nous plaindre? Avec une production de 326,000,000 de minots de blé, dont 200,000,000 de minots disponibles pour l'exportation, pourquoi le pauvre consommateur ne jouirait-il pas d'une réduction légitime dans la paix de son pain quotidien? Si l'acte du gouvernement fait produire ce résultat bienfaisant, nous ne pourrions que nous en réjouir.

Pour terminer, il est bon de marquer parmi les intéressants événements de la semaine, la mission pacifique de M. Henry Ford, le grand manufacturier américain d'automobiles. Repondant à une inspiration boche, M. Ford se vante de pouvoir faire cesser la guerre à Noël. Mais les esprits sérieux en Europe et aux Etats-Unis ne prévoient pour lui et ses missionnaires que fiasco et ridicule.

### L'UNION DES COEURS

De "La Presse", de Montréal: "Le Toronto Star", dans un article de fête qu'il intitule: "L'Union des Coeurs", a fait à tous les citoyens du Québec et de l'Ontario un appel qui, espérons-le, sera bien compris et portera des fruits.

C'est un malheur, dit en résumé cette feuille patriotique, que les Ontariens ne connaissent leurs voisins de Québec que par les écrits des agitateurs de l'une et de l'autre province. Elle appelle particulièrement sur le fait que, si le peuple d'Ontario diffère de celui de Québec, au point de vue des coutumes, de la langue et de la religion, cela n'est pas une raison pour qu'il existe entre eux le moindre sentiment d'hostilité.

Cette opinion est en ce point plus sensée et conforme au progrès d'un pays mixte comme celui où nous vivons — sera probablement l'objet au Parlement d'assez vifs débats.

### NOTRE PART

Du "Devoir", de Montréal: "L'acte qui vient de substituer à l'ancienne commission des obus une commission des munitions — qui sera directement responsable au gouvernement impérial et dont ne sera par conséquent aucun manufacturier d'acier — sera probablement l'objet au Parlement d'assez vifs débats.

### L'EMPRUNT NATIONAL

De "La Patrie", de Montréal: "Les listes de souscription à l'emprunt national de 50 millions pour la guerre ont été closes hier, et quoique la totalisation n'en soit pas complétée, le ministère annonce que les souscriptions s'élèvent à plus de 100 millions. Aucune information officielle n'a encore été donnée sur le nombre de petites souscriptions. On constate toutefois que les souscriptions de \$10,000 et plus, dans la liste a été jusqu'ici publiée — liste qui est incomplète — ne forment en tout qu'un montant inférieur à 50 millions. Cela laisse une large place aux souscriptions populaires, et, puisqu'on assure que toutes les régions du Canada ont contribué à former le grand total de 100 millions, nous avons confiance que toutes les classes auront contribué, et, dans une proportion importante, la classe populaire.

Ce succès de l'emprunt national fait honneur au bon jugement et au patriotisme des Canadiens. Ils ont compris que cet emprunt leur offrait l'occasion d'un placement rémunérateur, et que, pour manifester notre détermination d'aider de toutes nos forces l'Empire et ses alliés dans la présente crise, il convenait que l'emprunt fut souscrit plutôt deux fois qu'une.

### LA PROSPERITE

Du "Daily Mail", de Montréal: "On ne peut donner trop de publicité au fait que les revenus nets du chemin de fer Pacifique Canadien pour le mois d'octobre ont pratiquement doublé ceux de l'année dernière pour la même période.

### UNE BONNE PREUVE

Du "Herald", de Montréal: "L'union, le patriotisme et la confiance du peuple canadien est démontrée en toute évidence, par le succès de l'emprunt national du Dominion.

### GUERRE A LA MALADIE

De l'"Evening News", de Montréal: "La civilisation a détruit certaines maladies pour en engendrer d'autres. Quelques unes de celles-ci deviennent de plus en plus terribles chaque année, en dépit de tous les progrès de la science médicale. L'une au moins de la guerre, a survécu à toutes les époques de la civilisation.

### "SAFETY FIRST"

Du "Star", de Montréal: "D'après les statistiques qui nous sont fournies par Ottawa, la campagne de "Safety First" a produit d'excellents résultats sur le chemin de fer du gouvernement. Pendant les vingt-et-un mois précédant cette campagne, trente-quatre employés avaient été tués et 1,180 blessés; sur cette voie ferrée, tandis que du 1er janvier 1914 à la fin de septembre 1915, c'est-à-dire une autre période de vingt-et-un mois on n'a compté que treize employés tués et 834 blessés. Il est donc ainsi démontré que, malgré l'augmentation des voies ferrées, la campagne du "Safety First" a eu pour résultats de diminuer de 21 les employés morts et de 346 les blessés.

### LE REQUISITIONNEMENT DU BLE

De "La Patrie", de Montréal: "Le premier malaise créé au milieu des meuniers et des spéculateurs sur le blé par la décision du gouvernement fédéral de réquisitionner une quinzième de millions de minots de blé dans les éleveurs des grands troupeaux, semble passé. Les intéressés ont eu des entrevues avec les ministres et toutes les difficultés qui se présentaient seront sans doute réglées à l'amiable. Personne ne devra souffrir de l'action du gouvernement. Tout le grain réquisitionné sera remplacé par du grain de même qualité et au même prix. Ainsi les propriétaires de minoteries qui avaient dans les éleveurs du blé payé \$1.10 ou \$1.14 et qui avaient vendu d'avance la farine provenant de cette quantité de blé entreposée seront indemnisés d'une façon ou d'une autre des pertes qu'ils auraient subies en ne recevant du gouvernement que \$1.04. Des millions de minots de blé dans les éleveurs étaient vendus. Le seul véritable inconvénient dont les propriétaires de minoteries ou les spéculateurs pourraient se plaindre, c'est d'avoir subi un léger retard dans leurs opérations. Les meuniers, comme le reste des habitants de ce pays, se rendront compte que nous sommes en temps de guerre et que tout intérêt privé doit être subordonné aux mesures à prendre."

### LE CHOMAGE DE L'HIVER

Du "Canada", de Montréal: "L'hiver de 1915-1916 est commencé et, naturellement, il y a parmi notre population ouvrière bon nombre de sans-travail. Néanmoins, nous croyons pouvoir affirmer que la situation dans notre ville n'est pas aussi sombre qu'elle l'était l'année dernière à pareille époque.

Les fabrications de munitions, les manufactures d'équipements militaires donnent de l'ouvrage à nombre d'ouvriers et d'ouvrières. Un certain nombre de journaliers venus de la campagne y sont retournés et ont trouvé à s'y employer. En ce moment, les propriétaires de concessions forestières organisent leurs équipes pour l'hiver et pour- ront employer la plupart de ceux que les travaux sur le port laissent oisifs à la clôture de la navigation. Mais ni les travaux des champs, ni ceux des chantiers n'agrent à un certain nombre de journaliers qui préfèrent rester à la ville et s'en rapporter à la charité publique pour leur subsistance pendant l'hiver... Car, en somme, les hommes robustes qui resteront sans ouvrage seront en petit nombre, si l'on élimine ceux qui ne veulent pas travailler.

Le soir est consacré à la musique. Mme Hammond est en effet une pianiste accomplie, une grande artiste en son genre. Elle est en outre douée d'une très jolie voix. Après une journée passée à peindre et à jardiner, M. Hammond se détecte à entendre de la belle musique. Déjà, c'est l'un des favoris du soir. Autrement dit, il n'a su com- sortir. Au lieu de s'être borné à lui demander les petits bonheurs qu'elle peut donner, et la joie illumine et ensoleille chacun de ses jours. Ses toiles reflètent l'homme et sa vie. Elles apportent la joie. Allons donc voir l'exposition de M. Hammond aux Galeries d'Art Johnson.

La trêve des partis. M. le directeur, Nous entendons tous les jours parler de la trêve des partis. Cette trêve lie-t-elle le parti libéral et le parti conservateur au même degré? Au train où vont les choses nous ne le croyons pas. Les conservateurs, l'hon. E. L. Patenaude, ministre du Revenu de l'Intérieur, en tête, multiplient les assemblées politiques dans le district de Montréal. Les libéraux, eux, continuent à se reposer sous le prétexte qu'ils respectent la trêve des partis! Pendant tout ce temps-là les conservateurs, profitant de la naïveté de nos chefs (?) se tiennent en contact avec l'électorat, préparent les luttes futures, et les libéraux, laissent faire. Voilà où nous en sommes rendus. Combien nous avons raison de dire et de répéter qu'il n'existe plus dans notre parti d'esprit de combativité et d'enthousiasme! Nous demandons à tous les amis de la cause libérale de se réveiller et de s'organiser. Prenons exemple des Américains qui préparent la lutte à la présidence des Etats-Unis deux ans à l'avance. Choisissons nos candidats, faisons des assemblées populaires, bref, préparons-nous pour les prochaines élections. Au diable la trêve des partis, du moment que les conservateurs ne la respectent pas. VIEUX ROUGE. N. de la R.—Que voulez-vous, mon cher ami! Croyez-vous que le parti libéral peut faire des progrès avec des Severin Létourneau et tutti quanti? Tant que Sir Wilfrid ne se débarrassera pas de certains chefs comme les Bégin, les Dandurand, les DeSerres, chefs qui ont creusé entre eux et le peuple un abîme à cause de leur soif désordonnée des honneurs et de l'argent, nous reculerons constamment et nous nous battons contre des moulins à vent.

Cartes professionnelles. COURTIER. FORTIER, BEAUVAIS & CIE. Membres de la Bourse de Montréal. 90 rue ST-FRANCOIS-XAVIER. Tél. Main 374.

RODOLPHE FORGET. Courtier et Banquier. 83 rue NOTRE-DAME OUEST. Tél. Main 7151.

Normandin & Des Rosiers. COURTIER EN ASSURANCES. 232, rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Main 3083.

NOTAIRES. ARTHUR ECREMENT. Notaire. 90 rue ST-JACQUES. Tél. Main 4306.

GEORGES MAYRAND, M.P.P. Notaire. Edifice Versailles, 90 rue ST-JACQUES. Tél. Main 1122. Résidence St-Louis 1121.

AVOCATS. Perron, Taschereau, Rinret, Vallée & Genest. Avocats. 11 PLACE D'ARMES. Tél. Main 8200.

RENE CHENEVERT. Avocat. Edifice de la Banque d'Ottawa. 224 rue ST-JACQUES. Tél. Main 4016.

## Exposition de tableaux par M. J. Hammond

L'exposition annuelle de tableaux de M. John Hammond, de Sackville, N. B., s'est ouverte ces jours derniers aux Galeries d'Art Johnson, rue Ste-Catherine-Ouest. Cette exposition est toujours un événement dans nos cercles artistiques. Agréablement anticipée, elle ne déçoit jamais personne. Les peintures de M. Hammond sont en effet celles qui ne sauraient manquer de plaire. M. Hammond a des goûts simples et sa peinture est simple. Avec lui, rien de compliqué, de tourmenté, d'audacieux. Il ne cherche ni à surprendre, ni à étonner. Très épris de la grande poésie des champs et de la mer, le peintre de Sackville s'efforce avec une belle persévérance de la rendre dans ses tableaux. A l'écart des modes et des nouveautés de la peinture, M. Hammond se contente de rester lui-même, ce qui est déjà très satisfaisant. Il traduit simplement ses impressions, ses émotions. Il rend sur la toile les paysages familiers, les grands voliers sur la mer, les soleils couchants sur l'immensité de l'océan, les brouillards gris de l'automne, les pêcheurs tirant leurs filets, les vastes marais du Nouveau-Brunswick, les pâturages ombreux avec de grands troupeaux de vaches ou de moutons, les nobles silhouettes d'arbres, les coins les plus pittoresques de la vieille Europe. Et, le dirons-nous, nous goûtons à chaque visite aux expositions de M. Hammond, un charme nouveau et profond. L'on sent devant chaque œuvre de sa sincérité de l'artiste, son amour de la belle nature. Il est impossible de ne pas être épris par la poésie qui se dégage de ces œuvres saines et robustes, d'une si belle nature. Il n'est pas étonnant après cela que M. Hammond soit l'un de nos plus populaires artistes. Le peintre de Sackville est un homme de goûts simples, disons-nous plus haut. C'est aussi un travailleur. Il trouve dans le travail le charme et la beauté de la vie. Il est comme ce paysan de Polsoit à qui l'on demandait ce qu'il ferait s'il savait que la fin du monde arriverait demain. Je labourerais, répondit-il, en retenant les mancherons de sa charrue et en activant ses chevaux. Certainement ce si le monde devait finir demain, M. Hammond profiterait du dernier coucher de soleil pour faire un nouveau tableau et exprimer sa dernière émotion.

L'Exposition de M. Hammond se compose de cent tableaux tous peints cette année. Un bon nombre représentent des scènes et des paysages du Canada, superbes marines aux tons ambrosés ou gris, et poétiques paysages, mais une bonne moitié au moins, nous fait voir les endroits les plus pittoresques et les plus renommés de France, de Belgique, d'Italie et de Hollande. M. Hammond a longtemps visité ces pays, il y a séjourné. Il connaît parfaitement, infiniment, sommes-nous tentés de dire, les régions et les villes dévastées par la guerre. Ses tableaux ne sauraient donc manquer d'intéresser doublement les visiteurs à son exposition. Quelques-unes des toiles les plus importantes de M. Hammond nous font voir Rouen avec ses vieux édifices et ses monuments si intéressants: Dinant, Bruges, Roche Bayard, Knoeke, Ilyest, en Belgique. Parmi les tableaux d'Italie, nous citerons entre autres, le canal de Vérone et le lac de Bellagio. L'un des plus beaux tableaux de toute l'exposition, sinon le plus beau, est un coucher de soleil à Barbizon. L'on voit de beaux arbres qui forment une très jolie masse de feuillage, puis dans le lointain, un coucher rouge, un clocher d'église et quelques toits de maisons. Ce paysage nous fait évoquer d'un grand frisson le "Dunes en Hollande" qui est l'un des tableaux les plus remarquables de la collection. Des bancs de sable font de grandes taches jaunes dans la campagne. Là se dresse un bouquet de maigres arbres et des vagues naissent les rares herbes. Au-dessus de cela, flottent des nuages gris et argentés. L'artiste a mis en une note de désolation et de tristesse très poignante. C'est magistralement peint. Et maintenant que nous avons un peu parlé des tableaux, revenons à l'artiste. M. Hammond est aujourd'hui âgé de ... mais à quoi bon parler des années, puisqu'il est toujours jeune et plein d'enthousiasme, puisqu'il est vigoureux, plein de santé, actif et toujours de bonne humeur? En été, M. Hammond, peint de six heures du matin à midi. Après le dîner, il travaille dans son jardin, un jardin qui est le plus grand et le plus beau de tout Sackville et des

environs. Il bêche, pioche, sème, sarcle, émonde, il élève aussi des volailles de race, poules, canards, pigeons, de même que des lapins. Il se repose de sa peinture en jardinant.

Le soir est consacré à la musique. Mme Hammond est en effet une pianiste accomplie, une grande artiste en son genre. Elle est en outre douée d'une très jolie voix. Après une journée passée à peindre et à jardiner, M. Hammond se détecte à entendre de la belle musique. Déjà, c'est l'un des favoris du soir. Autrement dit, il n'a su com- sortir. Au lieu de s'être borné à lui demander les petits bonheurs qu'elle peut donner, et la joie illumine et ensoleille chacun de ses jours. Ses toiles reflètent l'homme et sa vie. Elles apportent la joie. Allons donc voir l'exposition de M. Hammond aux Galeries d'Art Johnson.

La trêve des partis. M. le directeur, Nous entendons tous les jours parler de la trêve des partis. Cette trêve lie-t-elle le parti libéral et le parti conservateur au même degré? Au train où vont les choses nous ne le croyons pas. Les conservateurs, l'hon. E. L. Patenaude, ministre du Revenu de l'Intérieur, en tête, multiplient les assemblées politiques dans le district de Montréal. Les libéraux, eux, continuent à se reposer sous le prétexte qu'ils respectent la trêve des partis! Pendant tout ce temps-là les conservateurs, profitant de la naïveté de nos chefs (?) se tiennent en contact avec l'électorat, préparent les luttes futures, et les libéraux, laissent faire. Voilà où nous en sommes rendus. Combien nous avons raison de dire et de répéter qu'il n'existe plus dans notre parti d'esprit de combativité et d'enthousiasme! Nous demandons à tous les amis de la cause libérale de se réveiller et de s'organiser. Prenons exemple des Américains qui préparent la lutte à la présidence des Etats-Unis deux ans à l'avance. Choisissons nos candidats, faisons des assemblées populaires, bref, préparons-nous pour les prochaines élections. Au diable la trêve des partis, du moment que les conservateurs ne la respectent pas. VIEUX ROUGE. N. de la R.—Que voulez-vous, mon cher ami! Croyez-vous que le parti libéral peut faire des progrès avec des Severin Létourneau et tutti quanti? Tant que Sir Wilfrid ne se débarrassera pas de certains chefs comme les Bégin, les Dandurand, les DeSerres, chefs qui ont creusé entre eux et le peuple un abîme à cause de leur soif désordonnée des honneurs et de l'argent, nous reculerons constamment et nous nous battons contre des moulins à vent.

Cartes professionnelles. COURTIER. FORTIER, BEAUVAIS & CIE. Membres de la Bourse de Montréal. 90 rue ST-FRANCOIS-XAVIER. Tél. Main 374.

RODOLPHE FORGET. Courtier et Banquier. 83 rue NOTRE-DAME OUEST. Tél. Main 7151.

Normandin & Des Rosiers. COURTIER EN ASSURANCES. 232, rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Main 3083.

NOTAIRES. ARTHUR ECREMENT. Notaire. 90 rue ST-JACQUES. Tél. Main 4306.

GEORGES MAYRAND, M.P.P. Notaire. Edifice Versailles, 90 rue ST-JACQUES. Tél. Main 1122. Résidence St-Louis 1121.

AVOCATS. Perron, Taschereau, Rinret, Vallée & Genest. Avocats. 11 PLACE D'ARMES. Tél. Main 8200.

RENE CHENEVERT. Avocat. Edifice de la Banque d'Ottawa. 224 rue ST-JACQUES. Tél. Main 4016.

RAINVILLE & GAGNON. Avocats. 100 rue ST-JACQUES. MONTREAL. Tél. Main 8784.

FONTAINE & LABELLE. Avocats. Edifice La Presse, 81 rue ST-JACQUES. MONTREAL. Tél. Main 877.

GORDIEN MENARD. AVOCAT. Tél. Main 6507. Bâtisse Versailles, RUE ST-JACQUES.

J. A. E. GRAVEL. AVOCAT. POWER BUILDING 88 CRAIG OUEST. Montréal.

E. A. D. MORGAN. AVOCAT. Edifice Transportation 120 rue St-Jacques, Montréal. Tel. Main 2670. Rés.: West 2660.

DESSAULLES, GARNEAU & VANIER. AVOCATS. 86, RUE NOTRE-DAME OUEST. Tél. Main 4114.

J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Emilien Gadbois, L.L.B., J. Maréchal Nantel, B.C.L. Lamothe, Gadbois & Nantel. Edifice Banque de Québec 11 PLACE D'ARMES, Montréal. Téléphone Main 3215.

MEDICINS ET DENTISTES. VOIES URINAIRES. MALADIES DE LA PEAU MALADIES VENERIENNES. Dr G. ARCHAMBAULT. Heures (10 à 11 a.m., de 2 à 5 p.m., Bureau 7 à 9 p.m.) 616 rue St-Denis.

Le Victrola et le Public No. 3. Mademoiselle la Sténographe dit: Quelle Joie! Je suis une jeune fille heureuse depuis que nous avons un Victrola à la maison. Les paiements m'ont été faciles, l'on a été si accommodant — et croyez-moi, le plaisir que me procure cette belle musique après tous les tracas de la journée et le bruit des clefs de la machine à écrire me sauve la vie! Les airs de danses nouvelles sont superbes — mes préférés sont les valse "Cecile" et "Millicent". Vous pouvez acheter de très beaux disques Victor de 10 pouces, doubles pour 90c. Personne ne peut me rendre envious de leurs belles soirées car nous les avons ici même et nos danses sont enchantées.

Victrola VII \$33.50. Avec 15 disques doubles Victor de 10 pouces (20 morceaux à votre choix) \$47.00. Vendu à paiements faciles, si désiré. Autres Victrolas de \$21. à \$255. (Paiements faciles si désiré), et disques Victor de 10 pouces, doubles, à 90 sous pour les deux morceaux à nos magasins de Montréal. Demandez un exemplaire gratis de notre Encyclopédie Musicale de 450 pages contenant la liste de plus de 6000 disques Victor. A notre magasin, 355 rue Ste Catherine Ouest, nous offrons en vente un assortiment complet de petits instruments de musique tels que Cornets, Trombones, Trompettes (Bugles), Pifres, Tambours Petites Caisses et autres instruments de fanfare. — Entrez les examiner. BERLINER GRAM-O-PHONE CO. Limited. 355 rue Ste Catherine Ouest. Près rue Victoria. Tel. Up. 572. 415 rue Ste Catherine Ouest. Près av. McGill College. Tel. Up. 2418. 279 rue Ste Catherine Est. Près rue St Denis. Tel. Est. 2974. Agents dans toutes les villes. Disques Victor—Faits à Montréal—En usage partout.

# RETCHEUR

## TABAC A FUMER

Manufacturé par La Cie B. HOUDE, Limitee, Quebec.

# Pavillon en Satin dans les Paquets

THEATRE ANADIEN OPERA. Semaine du 6 décembre 1915. La gracieuse Opérette en 3 actes: LA PERICHOLE D'Offenbach. A. ROBI, directeur.

FRANCAIS VAUDEVILLE. Semaine du 6 décembre. LA DAME AU MASQUE et 7 Actes de Vaudeville Sensationnel. Mardi—Magasin de campagne.

Théâtre GAYETY. Semaine du 6 décembre 1915. Burlesque de luxe BOSTONIAN BURLESQUERS Avec Frank Finney.

National Français. Semaine du 6 décembre 1915. La Fille du Détective en cinq actes. Toute la troupe Julien Daoust.

Parc SOHMER. Ouvert tous les dimanches à 3 et 8 hrs p.m. Attractions et la bande du Parc. Admission 10 cts.

AU CANADIEN-FRANCAIS. Pour la saison du 6 décembre, le directeur Armand Robi a réuni parmi les centaines d'opérettes les plus belles du répertoire français une véritable pépite.

AU THEATRE NATIONAL. Avec la magnifique troupe que M. Julien Daoust a à sa disposition, il a beau jeu pour varier le programme de ses spectacles et il en profite, à la plus grande joie du public.

SPECTACLE DU DIMANCHE. De plus en plus les présentations du dimanche au National prennent de la vogue. Dimanche dernier, il y avait foule.

AU FRANCAIS. La Direction du Théâtre Français nous promet pour la semaine du 6 sept actes de vaudeville américain et européen de tout premier ordre, et qui offrent une véritable sensation dans les cercles des théâtres de Montréal.

est de 25c. Les actes de la semaine prochaine sont recrutés parmi ceux qui y a eu de meilleurs succès aux Grands Agences de Londres et de New-York.

Les Variétés sont des comédiens chanteurs bien connus. Le Grand Marco et sa troupe sont des auteurs extraordinaires. Turner et Grace sont des jongleurs célèbres en Europe.

C'est la troupe de Frank Finney qui sera au Gayety la semaine prochaine et c'est donc un véritable événement.

Le cercle paroissial St-Zotique présentera cette année à son auditoire un drame qui sera, nous l'espérons, très apprécié.

La pièce de résistance du programme de dimanche sera le spectacle de ces talents d'artistes. Les décors sont remarquables et les costumes sont splendides.

Roche Thémelon Beaudoin, notaire, de la cité et district de Montréal. Demander vs S. A. Ungerleider, de la cité et district de Montréal. Défenseur

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

including the obtaining and acquiring by purchase, or in any other lawful manner information, statistics, facts and circumstances of relating to or affecting the business, character, capital, debt, solvency, credit, responsibility, association, connections and commercial condition of any and all individuals, firms, associations and corporations.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

AVIS. Les opérations de la compagnie seront effectuées par le directeur et le secrétaire. Le directeur est M. J. B. DUDYK, et le secrétaire est M. J. B. DUDYK.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Montreal Stone Specialties, Limited," with a capital stock of fifty thousand dollars, divided into 500 shares of one hundred dollars each.

HOTEL FLORENCE. Repas à 40c. SOUFES. DIMANCHE 5 DECEMBRE 1915. Crème de poulet. Consommé à la paysanne.

MONTREAL TRAMWAYS CO. Horaire du service suburbain 1914-15. Du Bureau de Poste, 10 min. Service de 6.40 a.m. à 8.00 a.m.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM. Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit, St. Catharines. A TORONTO. De 7 1/2 heures par "International Limited".

Eau Minérale Naturelle (de France) VITTEL GRANDE SOURCE. Pour la Goutte, la Gravelle, l'Arthritisme, etc. SEULS AGENTS EN CANADA THE LEEMING MILES CO., LIMITED.

Avis aux Élégants! Désirez-vous obtenir... Une mine irréprochable? Une coupe parfaite? Une confection soignée? Un ensemble harmonieux? Allez chez... Oscar Loiseau & Cie 159, rue St-Denis, 159. Tél. EST 446. Complet de tout genre pour messieurs. — Costumes pour dames. — Etoffes de premier choix, main d'oeuvre irréprochable. Spécialité: HABITS DE GALA.

LA COMPAGNIE SOLEX, Limitée. Importateurs. 702, BOULEVARD SAINT-LAURENT. Déménagement de Pianos et de Meubles.

E. P. DUNSBY, 170, Fairmont. J. H. HARTE, 216, Laurier Ouest. Gervais & Frere, 71, Oberrier. Demandez notre Crème BRUQUETTES à la Glace en.

MONTREAL TRAMWAYS CO. Horaire du service suburbain 1914-15. Du Bureau de Poste, 10 min. Service de 6.40 a.m. à 8.00 a.m.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM. Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit, St. Catharines. A TORONTO. De 7 1/2 heures par "International Limited".

Columbia Records. Note the Notes. Distributeurs Généraux des Graphophones, Grafonolas et Disques COLUMBIA. Le plus grand Répertoire de Disques dans toutes les langues de. Prix: \$20.00 jusqu'à \$650.00. Comptant et à Conditions Façiles. Les Disques Columbia qui sont de qualité supérieure peuvent s'adapter à n'importe quel graphophone à disques.

# LES COLERES DE M. BASTIEN

Elles n'éclaircissent pas, devant le public, sa situation vis-à-vis de Laurin, Leitch et Compagnie et de la Montreal Water & Power Company; au contraire, elles l'embrouillent.

## Une compagnie ambulante

Au lieu de répondre avec politesse aux questions que lui posait poliment "L'Autorité" dans son dernier numéro, l'échevin Trefflé Bastien a fait une colère noire. Cet accès de bile n'éclaircit pourtant pas devant le public sa situation vis-à-vis de Laurin, Leitch et Compagnie et de la Montreal Water and Power Company.

M. Bastien ne devrait pas oublier qu'il n'a plus affaire avec l'ancienne municipalité de Saint-Louis du Mile-End. S'il trouvait là des administrateurs et des contribuables bien soumis, est-ce à dire qu'il doit rencontrer la même passivité chez les Montréalais? Qu'il se soit taillé, depuis l'annexion de Ville Saint-Louis, un autre petit royaume dans Ahuntsic, nous n'y trouvons rien à redire; mais qu'il essaie de baillonner le tout Montréal, et spécialement "L'Autorité", c'est là une entreprise au-dessus de la taille de M. Bastien.

Contribuables de Montréal, n'est-ce pas qu'il vous plairait d'apprendre quelle est la position de l'échevin Trefflé Bastien vis-à-vis de Laurin, Leitch et Compagnie et de la Montreal Water and Power Company?

Et vous, M. Bastien, voulez-vous dire, à ces braves contribuables: Si vous retirez ou non des profits, directs ou indirects, des entreprises fructueuses octroyées par la Ville à Laurin, Leitch et Compagnie?

Si vous êtes, sous votre nom, ou sous un nom d'emprunt, le détenteur d'obligations de la Montreal Water and Power Company, laquelle ne désire rien tant que vendre son aqueduc à la Ville pour \$8,000,000?

Mon Dieu! M. Bastien, les contribuables vous sauront gré de répondre gentiment à ces questions avec documents à l'appui, comme de leur dire en outre si le personnel et les machines de Laurin et Leitch, société à laquelle vous déclarez appartenir, servent ou non aux entreprises de Laurin, Leitch et Compagnie.

En consultant l'almanach des adresses de la ville de Montréal, nous y trouvons bien l'adresse de la première compagnie, mais nous ne trouvons pas celle de la seconde. Il est vrai que dans l'almanach de la compagnie de téléphone Bell nous voyons, au bout de Laurin, Leitch et Compagnie: "Entrepreneurs de tunnels, avenue du Parc".

Voilà qui est vague, n'est-ce pas? L'avenue du Parc est si longue! Appartient-elle en entier à Laurin, Leitch et Compagnie, comme Ahuntsic appartient à M. Bastien? Ou bien est-ce que cette société loge dans une roulotte? Serait-elle une compagnie ambulante? Ou encore ne la trouvera-t-on avenue du Parc que pendant la construction du fameux tunnel dont la Ville lui octroya le contrat à condition qu'elle prendrait des débetures payables dans deux ans, ce qui ne l'empêcha pas de se faire payer sur-le-champ par cette bonne, cette brave, cette débonnaire Concordia?

L'historique du tunnel de l'avenue du Parc aurait de quoi tenter un chercheur. Celui-ci, après s'être demandé dans quelles circonstances les plans de M. J. Emile Vanier furent acceptés de préférence à ceux de M. Janin, ingénieur de la Cité, se poserait ensuite cette question: Comment arrive-t-il que M. J. Emile Vanier, aujourd'hui surveillant des travaux, ait ses bureaux au no 5 Beaver Hall, dans le même édifice que Laurin et Leitch, compagnie stationnaire celle-là, et non ambulante? M. Bastien, échevin, M. Vanier, ingénieur surveillant, MM. Laurin et Leitch, exécutants, formeraient-ils une seule et même compagnie?

Non! Non! Nous ne pouvons le croire; et c'est pourquoi nous prions si instamment M. Bastien, homme public, qui se doit au public, d'éclaircir là-dessus le public.

Il s'est déjà ouvert en plein Conseil. Il a déclaré appartenir à Laurin et Leitch et ne pas appartenir à Laurin, Leitch et Compagnie. Qu'il ouvre aussi ses livres, qu'il confonde les sceptiques.

Et puis, pour dissiper tout malentendu, que n'attaque-t-il violemment au Conseil cette société Laurin, Leitch et Compagnie, qui à l'aide d'influences obscures, se fait payer au comptant lorsque pour vaincre un concurrent elle acceptait des débetures? Que ne dénonce-t-elle cette compagnie Montreal and Power, qui surcharge les citoyens des quartiers excentriques, dont il est le soi-disant champion?

Toujours à propos de Laurin, Leitch et Compagnie, nous espérons pour elle que son seul genre d'entreprises n'est pas de construire des tunnels pour la Ville, car nos autorités municipales auraient bien peu de cœur si elles allaient lui accorder pour un nouveau tour de passe-passe le contrat du tunnel de la rue Saint-Denis, sur lequel elle semble avoir jeté les yeux, si nous en croyons certaines rumeurs.

Lorsqu'elle obtint de construire le tunnel de l'avenue du Parc, elle faisait proclamer au Conseil que ça pressait, qu'il fallait donner sans retard de l'ouvrage aux ouvriers montréalais. Et elle commença par employer des nègres... Nous ignorions, en vérité, que Montréal fut une ville africaine, qu'elle fut peuplée de moricauds.

"L'Autorité" espère que cette fois M. Bastien se fera plus sage; qu'il répondra aux curieux autrement qu'en les traitant de maîtres-chanteurs. M. Bastien, "L'Autorité" veut votre bonheur; elle vous voudrait au Bureau de Contrôle, elle vous voudrait au Conseil législatif même, tous postes auxquels vous ambitionnez; mais elle se plaît à répéter sur nos hommes publics, quels qu'ils soient, cette phrase du dictateur romain: "La femme de César ne doit pas être soupçonnée..."

"L'AUTORITE"

## Grenades

Primeau le Bluffeur.  
Primeau et Bluff... Point.

Aimez-vous le Bluff — voyez Primeau.  
Primeau et Mac Laughlin: deux Bluffeurs.

Voulez-vous jouer au Bluff... Téléphonez à Primeau... Up Town 5739.

Primeau, Salaire \$1,500.00 par année; dépenses personnelles \$15,000.00 par année???

Primeau ou la débacle municipale. Grand roman dramatique devant être publié sous peu.

Primeau et Côté, les deux frères Siamois. A défaut du Dr Doyon pour opérer la séparation de ces deux indissolubles, le peuple par son bistouri, son vote, réussira bien l'opération au mois d'avril... si ça n'arrive pas avant.

Primeau avait fait tout à fait... drôle... en arpentant le corridor de l'Hotel Ritz lundi dernier.

Primeau a la tête aussi dure que la pierre de la Longue-Pointe en s'entendant avec le Maire Martin.

Primeau, comme Max Lebault, l'ex-empereur du Sahara aime le... sable... du désert.

Primeau a-t-il vendu ses deux cent quarante-cinq parts qu'il possédait dans une de nos grandes compagnies d'utilité publique? That is the question.

Trefflé... conseiller législatif? Aux dernières nouvelles Sir Lomer ne montrait encore aucun signe de folie.

Bastien voudrait bien administrer la cure d'eau du Montreal Water Power aux échevins. Mais ceux-ci sont des finauds pour la plupart et ils préfèrent le Scotch and Soda.

Il faut être effronté comme un bouc maigre pour essayer de vendre la vieille ferraille du Montreal Water and Power \$8,000,000 à la Ville de Montréal en temps de guerre et de déficit municipal. Ça nous rappelle un des combles de l'effronterie, celui de l'individu qui après avoir fait ses saloperies sur le peron d'un quiconque, sonna pour demander du papier pour se tor...

L'échevin Livière est un excellent échevin. Qu'il se contente donc de cela. Pour le bon public il est arrivé au faite de ses honneurs.

Les milliers d'amis de M. Tom Côté ont appris les larmes dans les yeux que le Commissaire des Travaux Publics avait décidé de partir pour la guerre. M. Côté est officier d'artillerie. Il est garçon. Il partirait sur les traces de M. Janin, après avoir obtenu sa démission. Il irait d'abord à Québec où il achèverait de décider le Champeinois d'Hellecourt du Soleil, son confrère journaliste, à aller ferrailleur en Champagne. A son retour il serait nommé Assistant Bibliothécaire sous M. Primeau qui sera nommé bibliothécaire en chef avant son départ.

M. Beausé, le dévoué proletaire municipal, est à refaire la liste d'invitations qu'il envoie de temps à autre lors des réceptions civiques. Il n'y avait pas touché depuis son fameux voyage en Europe en compagnie du Maire Payette. Il y a déjà ajouté les noms de près de cent cinquante débetures du port ainsi que plusieurs centaines de noms d'Italiens les plus en vue qui travaillent présentement au tunnel MacKenzie Mann sous la Montagne.

Aussi à la première réception municipale, aucun invité spécial n'aurait été invité par M. le Maire, comme pour les partis d'huitres, à appeler leur... couteau.

Extrait d'un journal en 1925: "Or Mc Donald et Hébert étaient tombés Côté d'Aincy". On annonce que le Dr Desloges va poser sa candidature contre le maire Martin. Le savant radiologiste aura-t-il des batteries assez fortes pour "dégeler" le maire actuel de ses tranchées municipales?

Il apparaît bien à cette heure que Montréal et les contribuables de Montréal loin d'obtenir leur autonomie ne pourront être sauvés que par la bienveillante intervention de la Législature.

Henri CLOU.

## Un fameux "pedigree"

Comment le sénateur Raoul Dandurand est apprécié

Sous ce titre le journal du matin le "Réveil", dont on ne peut mettre en doute le vrai libéralisme fait le "pedigree" suivant de l'officiel sénateur: CE BRAVE SENATEUR

M. RAOUL DANDURAND, CANDIDAT

Dans une lettre adressée au "Mail", l'honorable sénateur Raoul Dandurand fait savoir aux quelques lecteurs de ce journal des Macs, qu'il ne s'occupe plus d'affaires municipales depuis le premier mars dernier. Dont acte!

Et nous, qui le croyions relégué aux oubliettes! Ne voilà-t-il pas le réapparaître comme le spectre de Banco! Quand donc comprendra-t-il que dans le meilleur intérêt du parti libéral comme de notre bonne administration civique, il est de son devoir de se faire oublier? Rarement homme public fut aussi impopulaire que ce brave sénateur! Orqueville, pédant et fantasque, d'une suffisance digne d'une personnalité plus marquante, monarque dandurand, à force d'appartenance à tous les clans, se voit actuellement rejeté de tous. Quoi que pauvre, il est actionnaire dans trop de compagnies pour que l'on puisse croire à son désintéressement absolu de la chose publique.

Depuis le 21 septembre 1911, plus particulièrement, on dirait qu'il s'est efforcé de se rendre plus impopulaire que jamais. La tendre amitié dont il a fait parade à l'endroit des conservateurs n'a pas été de nature à lui procurer l'estime des vrais rouges.

Actuellement, le meilleur candidat au monde n'a qu'à faire figurer le nom de l'honorable sénateur Dandurand, sur son bulletin de présentation, pour avoir la certitude d'être battu à plates coutures. Que dire des ligues — des citoyens ou autres — qui ont la maladresse de l'appeler dans leur bureau de direction? Du reste, toutes ces ligues, qui naissent comme des champignons à la veine des élections, ont le don d'irriter contre elles et leurs candidats, l'opinion libre de l'électeur qui détecte de s'en laisser imposer par une clique d'individus qui, plus souvent qu'autrement, ne défendent que leurs propres intérêts.

Il me suffira d'ajouter, en terminant, que le fiasco que l'honorable sénateur Dandurand a remporté lorsqu'il a, tout dernièrement, tenté de se faire gouverner candidat à la mairie de Montréal, constitue une preuve écrasante qui démontre bien l'incommensurable suffisance de cet ingénieur sénateur, et du peu de poids que ses propres amis accordent à sa petite personne.

Tancrède MARSIL.

## Colonne universitaire

En voilà une bonne!

On parle, avec de grands yeux terrifiés, du scandale presque de race causé par les étudiants de Laval, au Monument qui doit être le monument Cartier.

Le coup de jarnac partit des journaux anglais du matin, qui firent un rapport des plus faux, basés qu'ils étaient sur un rapport bête de la force constabulaire, toujours partielle à l'égard des étudiants, ses ennemis par avatisme.

O Vendetta! ces journaux et-dessus mentionnés, accusèrent les étudiants d'avoir souillé le monument Cartier, avec de la boue et de l'huile.

Jugeons: De la boue, rien d'étonnant. Les étudiants, comme tous les mortels, ont des bottines sales quand il pleut. Et je ne vois pas quel crime il peut y avoir d'avoir franchi les marches d'un monument dont l'accès est public, puisque aucune clôture, aucun avis public, n'en défend l'accès, et la clôture que fait poser le comité du monument, est une bonne chose, mais une chose un peu tardive.

Donc, je prie les MM. de la Gendarmerie et les MM. du Comité du monument, que s'ils ont quelque chose à reprocher à des citoyens canadiens-français d'avoir été célébrer une de leurs fêtes sur le piédestal du monument, accablé légalement par la loi, mieux vaudrait nous le dire à l'Université, que pas aux autorités qui ne savent pas un mot de l'affaire, mais au vice-président des étudiants et aux étudiants qui ont assisté à la fête de samedi soir.

Mais il y a quelque chose de plus grave! C'est l'article équivoque des susdits journaux qui, sous prétexte de nous faire juger par les titres ("Students dans monument with mud" et "Students marred look on monument"), laisse donc insinuer que la manifestation a pour but d'aller souiller notre monument, si bien que le lundi suivant, des hommes hauts cotés du Barreau et de la Magistrature nous demandèrent avec un doute terrible (heureusement c'était invraisemblable!) quelle abolition nous avions commise contre le plus grand patriote de notre temps.

Pourquoi ce soupçon de la classe dirigeante contre nous, sinon à cause des articles et rapports des journaux du matin; c'est donc que ces rapports nous laissent supposer à ceux qui les lisent, avec les sous-entendus qu'ils contiennent, un sens de félonie et de vandalisme.

La cause de tout le mal vient des rapports faits dans "l'ignorantia elenchi" dans l'ignorance du sujet.

Le mardi matin, "La Gazette" se rétracta amablement, et fit, un rapport digne de son nom, et nous rendit justice, mais parce qu'elle avait été forcée de la faire, si bien que la situation serait restée la même, si nos représentants MM. A. Clermont et J. E. Jeannotte, n'avaient été expliquer à ces Messieurs, la cause de notre visite au monument, v. g.: "l'entêtement du bœuf".

Tout le mal est donc dans cette mauvaise interprétation de nos déclarations qui se passent chaque jour.

Après la fumée étouffante des élections, l'Université sous l'égide d'un nouveau conseil de régie, jout de l'air pur et serin des hauteurs de la gloire.

Nous félicitons d'une manière généralissime, ces nouveaux élus, et nous espérons que sous leur dynastie, le Maire a bien la sienne!" le paquebot de l'Etat universitaire naviguera toujours dans le droit chenal de justice et de droiture, en laissant derrière lui un sillage de gloire qu'il acquerra, nous l'espérons, par des hauts faits et une sage administration!"

Encore une bonne! On nous dit, à la dernière heure, que la presse craignant des protestations légitimes contre les faux rapports de ses faux reporters, aurait orné ses caves (bel armement!) de "cerbères" armés, prêts à nous assommer brutalement à la moindre alerte.

L'emploi bestial de cette force cachée contre un droit ouvert, est une preuve accablante de leur erreur.

S'ils s'armaient, c'est qu'ils avaient tort, puisque nous n'avons pas même fait de sortie vers leurs bureaux, et puisque que le Conseil de Régie n'a seulement pas eu l'intention d'une levée en masse des étudiants pour protester ouvertement contre les faussetés du rapport de la presse.

Pourquoi la presse craignait-elle, si elle avait raison. Pourquoi d'un côté elle se fâche de ses articles, puisque depuis plus d'un demi-siècle, elle a dit un tas de balivernes à faire lever en masse le pays tout entier.

Pourquoi?... Mystère d'une rançune, ou d'une force brutale, contre des gens supérieurs à eux, et cette force brutale ne monte pas à la hauteur de leur dédain!

Si les étudiants anglais faisaient une démonstration des plus dévergondées, les journaux appelleraient "CAPITO"



Instantané de trois reporters du "Canada" en apprenant que peut-être, à cause de la guerre, ils auront une troisième diminution de salaire.

## "L'automobile du jour" VOTRE REVE !!

...de l'automobile de l'avenir est réalisé dans la production de la nouvelle "CHEVROLET" A QUATRE CYLINDRES. Son dessin délicat et son équipement mécanique sont le parachevement de l'art mécanique en automobile.

## La "CHEVROLET"

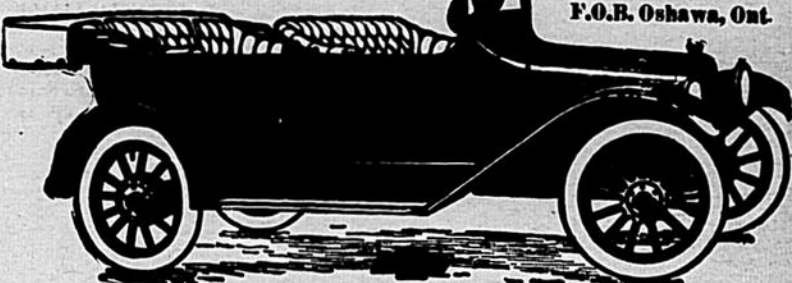
Auto de tourisme à cinq places  
La qualité: Le Service:

est la note dominante dans la construction de la "Chevrolet". Elle a passé par toutes les périodes d'essais et toutes les ressources ont été déployées dans sa construction. C'est seulement notre exceptionnel équipement de manufacture et nos facilités qui nous ont permis de produire un auto tel que la "CHEVROLET" à \$590. F. O. B. Toronto. Demandez notre brochure.

### DESCRIPTION

Moteur, quatre cylindres, valve type de tête; cylindres en bloc; carburateur Zenith amélioré; magnéto à haute tension; ressorts de suspension; système de freinage à disque; pneus 30" x 3 1/2"; base de la voiture 102"; équipement complet.

Fourni avec démarrage électrique et système de lumière.



\$675  
F.O.B. Oshawa, Ont.

DISTRIBUTEURS  
LEGARE GADBOIS AUTOMOBILE LIMITED,  
180 rue Amherst, Montréal.

## Toutes les Soirées Gales et Animées

Avez-vous déjà entendu parler de ce vieux millionnaire de New-York, épris de plaisir, qui s'est fait construire un théâtre dans sa maison où il fait jouer les meilleurs troupes du Broadway pour donner à ses invités une représentation spéciale privée? Cette fantaisie nous fait immédiatement penser au

## Victrola

Vous ne pouvez avoir de troupes chez vous, mais vous pouvez certainement avoir ce qu'il y a de mieux après cela: tous les mots et toute la musique.

Un Victrola vous donne des actes de vaudeville, des monologues, des dialogues à jeux de mots, des chansons "ragtime" et des airs de tango, ou il vous fera entendre la voix merveilleuse de Caruso ainsi que tous les autres chefs-d'oeuvre de la musique légère et classique, tout comme si vous étiez au théâtre.

Chez Lindsay, vous trouvez une série complète de Victrolas, y compris les plus nouveaux Victrolas à l'électrique, à des prix variant de \$21.00 en montant. Une collection de plus de 7,000 registres à 90c et plus.

Pianos, Pianos automatiques et Orgues.

C. W. LINDSAY, Limited

513 rue Sainte-Catherine ouest, 324 rue Sainte-Catherine est, Montréal, QUÉBEC.  
180 rue Sparks, 201-202 rue Saint-James, TROIS-RIVIÈRES, 29 rue des Forges.



## Brasserie EKERS

The National Breweries Limited.

## Pas d'augmentation de taxes

"L'Autorité" a vu avec un profond dégoût nos commissaires se faire les promoteurs d'une mesure destinée à équilibrer le budget de 1916 au moyen de deux expédients également odieux: une coupure de 25 p.c. sur les salaires de tous les employés permanents et une taxe foncière spéciale.

Les petits commis, les agents de police, les pompiers et des centaines d'autres fonctionnaires recevront pour tout traitement de \$12 à \$16 par semaine, et c'est par ces pauvres diables que le bureau de contrôle propose de faire payer une large part du déficit causé par sa mauvaise administration.

Le maire, qui peut, à l'occasion, faire preuve d'entêtement, a déclaré que son parti était pris et qu'il était prêt à "faire face à la musique".

Les commissaires ont pu avoir, à la réunion des fonctionnaires qu'ils ont eue jeudi, un avant-goût du concert de légitimes récriminations que va soulever leur décision barbare. Mais l'imposition d'une surtaxe foncière n'est pas moins condamnable, et nous doutons qu, de ce côté, le maire soit jusqu'au bout capable de "faire face à la musique".

Car nous ne nous attendons pas que les contribuables, qui ont été outrageusement taxés et pressurés

depuis quelques années acceptent bénévolement la décision des commissaires d'accroître graduellement leur fardeau pendant quatre ans à venir. Le fardeau sera, bien avant quatre ans, intolérable. Il est déjà, puisque l'on voit avec quelles difficultés les contribuables parviennent à acquitter les impôts, au taux existant, et combien de propriétés sont mises en vente par le shérif, pour le recouvrement de taxes en souffrance.

Le bureau de contrôle compte sur une adoption "automatique" de sa proposition comportant une augmentation de la taxe foncière, et il n'acceptera toute la responsabilité, et les échevins qui se sont montrés à cet égard si pusillanimes feront mieux de ne pas paraître devant les électeurs au mois d'avril prochain.

Et, dans l'intervalle, comme il leur est impossible d'avoir confiance en l'administration municipale actuelle pour la défense de leurs intérêts, les propriétaires fonciers n'ont d'autres ressources que d'invoquer la protection de Sir Lomer Gouin et de la Législature.

Sir Lomer Gouin a publiquement promis de faire, pour tirer la métropole de ses présentes difficultés, ce que les citoyens de Montréal lui demandèrent.

Le moment est venu de lui rappeler sa promesse.

Pour ajuster le budget, les contribuables n'ont aucunement tenté de couper dans les dépenses inutiles ou contingentes, de substituer au régime de prodigalité qui a trop longtemps subsisté, un régime d'économie.

Il suffirait qu'au mois d'avril prochain les contribuables mettent à la porte les administrateurs incapables qui ont dissipé les revenus de la ville pour qu'il n'y ait plus lieu ni de rogner les salaires des employés, ni de prélever de taxes nouvelles.

Par suite, les propriétaires fonciers de Montréal doivent exiger de Sir Lomer Gouin qu'à la prochaine session, aucun impôt additionnel ne sera autorisé par la Législature. Quant au reste, il sera loisible au premier-ministre d'édicter les mesures qu'il jugera les plus efficaces pour rétablir Montréal dans une saine position financière.

Il apparaît bien à cette heure que Montréal et les contribuables de Montréal loin d'obtenir leur autonomie ne pourront être sauvés que par la bienveillante intervention de la Législature.

Henri CLOU.

## L'hygiène à l'école

La "Patrie" publiait ces jours derniers la note suivante:

Que ce soit à Paris, ou à Londres, à Pétersbourg ou dans les Etats Scandinaves, à New-York, à Philadelphie ou à San Francisco, les rapports sont unanimes pour proclamer le bien immense accompli par cette inspection médicale des écoles.

Notre cité, qui a la prétention légitime de devenir une des plus grandes villes du monde, ne devait pas rester en arrière et nous avons toutes les raisons d'être fiers du système d'inspection médicale tel qu'il existe aujourd'hui dans la métropole depuis une dizaine d'années.

Après avoir, quelques médecins dans les écoles et l'inspection n'existant pour ainsi dire, pas, les médecins ne donnaient alors qu'une partie de leur temps, quelques heures par semaine, mais les choses n'en sont plus ainsi maintenant, le service est très bien organisé et les médecins inspecteurs donnent toute la journée, de neuf heures à cinq heures, à la ville.

Donc un grand point nous reste acquis; nous avons un excellent système d'inspection médicale; les médecins inspecteurs font une oeuvre utile et féconde en résultats pratiques incontestables, et grâce au rapport quotidien qu'ils donnent de leur

travail, des statistiques très intéressantes peuvent être faites.

Il y a quelques mois, un dentiste et un oculiste furent adjoints au personnel des médecins inspecteurs et quoique leur organisation soit récente, on s'aperçoit déjà des grands services qu'ils rendent aux enfants.

Evidemment l'article ci-dessus qui ne manque pas de vraisemblance a été suggéré par quelque gros fonctionnaire intéressé du département d'hygiène. On a été amené dans les bureaux de direction du grand quotidien de la rue Ste-Catherine et on n'a montré qu'un côté de la médaille.

Si nous allons montrer l'autre. Si quelques inspecteurs accidentent tout leur temps à l'inspection médicale des écoles, la grande majorité d'entre eux ne le font pas.

Et nous ne pouvons le prouver. D'ailleurs, là n'est pas la question. Ce qu'il faut faire c'est de guérir les maux dont sont affectés nos pauvres petits écoliers. Ce n'est pas tout d'envoyer des spécialistes faire l'examen des enfants, trouver une statistique effrayante, prouver qu'un nombre extraordinaire de petits garçons et filles, souffrent de dents cariées, des mauvaises yeux, de surdité, de tumeurs adénoïdes, d'affections du nez, de

la gorge, des maladies de la peau, etc., etc., il faut tuer le mal à sa racine.

Pour cela il faut des dispensaires et ceux que nous avons sont insuffisants à accomplir la tâche.

N'oublions pas que c'est le devoir de tout bon citoyen d'aujourd'hui de veiller à l'hygiène des enfants des écoles qui seront la race de demain. Par exemple, nous affirmons qu'il n'y a pas assez de dentistes à Montréal pour traiter toutes les mauvaises dents. Les enfants souffrent nos petits. Il faudrait doubler, tripler, et surtout bien subventionner les dispensaires.

Mais, non, à la Commission Scolaire comme au Conseil de Ville, on ne s'occupe guère de ces questions fondamentales. On les néglige. On aime mieux faire des expropriations ou acheter des terrains pour des cours d'écoles à dix prix qui seraient justifiés pour l'érection de banques ou d'édifices à dix étages.

Combien de temps tout cela durera-t-il? Tant qu'une main de fer n'aura pas passé le fer rouge à travers certains corps publics qui sont dans la canagnère et qui sont les principaux facteurs de la dégénérescence de notre race.

Jules MOREAU.